



Vacances d'été partagées entre père, mère et grand parents

Par **florian100103**, le **29/05/2009** à **21:47**

Bonjour, je suis divorcée depuis 1 an et demi et j' ai la garde de mon fils de 6 ans. Son père par son métier de gendarme mobile prend son fils quand il le peut et doit me prévenir un mois à l'avance. Il ne veut pas me dire où il amène mon fils en vacances cet été. En a t'il le droit ? ou doit il m'informer de lieu où il compte amener mon fils en vacances ?

Depuis début Avril j'ai prévenu le père de mon fils que je partais en vacances avec mon fils du 1er au 15 Aout 2009. Comme il ne voulait pas me donner ses dates de congés d'été à l'avance, mes parents avaient prévu d'amener mon fils en vacances avec eux du 6 au 18/07/09 et j'avais prévenu mon ex mari. Aujourd'hui mon ex mari m'annonce qu'il a réservé une location pour partir avec mon fils du 11 au 18/07/2009. A t'il le droit d'empêcher mon fils de partir avec ses grands parents comme prévu initialement et de gacher les vacances prévues par les grands parents ? Si je n'avais pas mes parents pour garder mon fils pendant les vacances d'été quand je travaille, j'aurais du inscrire mon fils au centre aéré pour les vacances d'été à la date maximum de fin avril 2009. Si je l'avais inscrit et que son père me dise aujourd'hui qu'il prend son fils du 4 au 25/07/2009, dois je lui donner son fils et payer le centre aéré alors que mon fils sera avec père ?

Merci pour vos réponses très importante pour moi, car il y a une mauvaise entente entre le père de mon fils et moi et il ne fait aucun effort.